



Conseil économique et social

Distr. générale
6 mai 2022
Français
Original : espagnol
Anglais, espagnol et français
seulement

Comité des droits économiques, sociaux et culturels

Soixante-douzième session

26 septembre-14 octobre 2022

Examen des rapports : rapports soumis par les États parties
en application des articles 16 et 17 du Pacte

Réponses d'El Salvador à la liste de points concernant son sixième rapport périodique* **

[Date de réception : 3 mars 2022]

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.
** Les annexes au présent document sont disponibles sur la page Web du Comité.



1. La République d'El Salvador a le plaisir de présenter ses réponses à la liste de points concernant son sixième rapport périodique soumis au titre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, laquelle lui avait été adressée en novembre 2020 par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Le présent document a été élaboré à l'issue de la consultation d'au moins 27 institutions publiques compétentes dans les sujets qui intéressent le Comité. Compte tenu du format imposé et de la limite du nombre de mots, il sera fait référence aux articles du Pacte dont relèvent les informations demandées par le Comité ; les données statistiques et autres informations sont joints en annexe.

I. Renseignements d'ordre général

2. En juin 2019, le Gouvernement a commencé à restructurer ses institutions afin d'optimiser les ressources de l'État et d'améliorer sa capacité à répondre aux besoins de la population et les fonctions de certaines institutions ont été modifiées par décret exécutif; c'est dans ce contexte qu'a été créé le Bureau de la Commissaire présidentielle chargée des opérations auprès du Cabinet, qui remplace le Secrétariat de la Présidence chargé des questions techniques et de la planification.

3. Les fonctions du Secrétariat à la vulnérabilité ont été transférées à la Commission nationale de la protection civile, à laquelle il était rattaché, et le Ministère du développement local a pris en charge les programmes du Secrétariat à l'inclusion sociale, y compris le programme Ciudad Mujer, qui vise à améliorer les conditions de vie des femmes.

4. Conformément à la loi relative au développement, à la protection et à l'inclusion sociale, le Bureau de la Commissaire présidentielle auprès du Cabinet est chargé d'élaborer le plan de développement social pour 2019-2024, lequel inclut les droits économiques, sociaux et culturels dans son cadre normatif et a servi de référence pour la conception des programmes sociaux. Le Bureau a également établi la stratégie de lutte contre la pauvreté, qui porte notamment sur des questions liées aux pensions, au logement et aux programmes agricoles. L'État est reconnaissant aux défenseurs des droits de l'homme qui jouent un rôle central dans la consolidation de la démocratie, notamment dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels et aucune politique publique ne fait obstacle à leur activité.

5. En vertu du Code pénal, le fait de commettre une infraction à l'égard d'une personne en raison de son « activité humanitaire » de promotion et de protection des droits de l'homme constitue une circonstance aggravante. Toute violation des droits qui constitue une infraction peut être signalée au Bureau du Procureur général.

6. L'indépendance des pouvoirs de l'État est garantie par la Constitution et les autres lois. L'organisation et le fonctionnement de la justice sont régis par la loi organique sur le système judiciaire.

7. L'indépendance des magistrats est garantie par le statut de la magistrature, qui est en soi une garantie de stabilité et d'indépendance. La Constitution garantit l'indépendance des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions en ce qu'elle prévoit qu'ils sont indépendants et qu'ils ne sont soumis qu'aux dispositions constitutionnelles et législatives nationales ; les juges statuent donc en toute indépendance, quel que soit leur statut hiérarchique.

8. Les juges de la Cour suprême de justice sont élus par l'Assemblée législative, après examen de leur candidature, pour un mandat de neuf ans avec possibilité de réélection, conformément aux dispositions législatives applicables.

9. Le plan national sur les changements climatiques établit les priorités du pays en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, donne une estimation des moyens techniques et financiers nécessaires et désigne les organismes publics chargés de sa mise en œuvre. Il vise à accroître la résilience des moyens de subsistance de la population face aux risques et aux crises climatiques et prévoit des mesures relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un système d'identification et d'évaluation des risques climatiques, la mise au point d'outils et de mécanismes pour une politique de protection sociale résiliente face aux changements climatiques et permettant de réduire les risques auxquels sont exposées les communautés et d'assurer leur relèvement, y compris le rétablissement de leurs moyens de subsistance, en temps opportun.

10. La stratégie nationale sur les changements climatiques s'articule autour de trois axes : a) les mécanismes permettant de faire face aux pertes et dommages récurrents ; b) l'adaptation aux changements climatiques ; et c) l'atténuation de leurs effets en tirant parti des avantages qui en découlent.

11. Parmi les mesures qu'El Salvador a prises pour s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques sur l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels, on peut citer le programme de restauration des écosystèmes et des paysages, qui vise à améliorer les moyens de subsistance, à renforcer l'aménagement du territoire et la sécurité alimentaire, à réduire la vulnérabilité par la restauration des fonctions des écosystèmes directement liées au régime hydrologique et à aider la population à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques, notamment par la remise en état des infrastructures naturelles et la gestion intégrée des ressources naturelles.

12. Des mesures ont également été prises pour renforcer la surveillance des risques, notamment la mise en place de huit radars météorologiques, l'installation de plus de 100 nouvelles stations de transmission télémétrique, dont des stations météorologiques, hydrologiques, pluviométriques, marégraphiques et sismiques, la formation et l'équipement de 600 observateurs locaux, la mise en place d'un centre de surveillance intégrée des risques fonctionnant vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, et l'instauration d'une coopération stratégique avec les services municipaux chargés des questions environnementales.

13. Des mesures ont été prises aux fins de la prévention de la sécheresse, à savoir : la mise en place préalable de systèmes de réduction des risques et des effets ; la mise en œuvre d'activités de renforcement de la résilience et d'adaptation, l'accent étant mis sur la restauration des terres dégradées et des écosystèmes ; le renforcement des systèmes de surveillance et d'information agroclimatiques et l'installation de systèmes d'alerte précoce. Dans le domaine de l'agriculture, El Salvador a développé la culture de variétés de haricots, de maïs et de sorgho à fort rendement et à teneur élevée en protéines et qui sont résistants aux maladies, aux insectes, aux parasites, à une faible humidité et à des températures élevées. Des réservoirs d'eau de pluie ont également été construits pour irriguer les cultures pendant la saison sèche, atténuer les effets des sécheresses dans les zones du couloir de la sécheresse et abreuver les animaux.

14. En outre, El Salvador a adopté une approche de l'adaptation écosystémique pour réduire la vulnérabilité des communautés locales et des zones urbaines aux effets des changements climatiques. Il exécute différents projets, tels que le projet sur la résilience climatique des systèmes urbains fondé sur l'adaptation écosystémique, qui est mené dans la ville de San Salvador dans le but de renforcer les capacités de planification urbaine.

15. À la suite de la déclaration, par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des mesures de santé publique ont été prises d'urgence dans le monde entier. Ainsi, compte tenu de l'avancée de l'épidémie dans le monde et de la propagation du virus sur le territoire national, le Ministère de la santé a publié, le 23 janvier 2020, l'arrêté ministériel n° 301, qui constitue une mesure préventive en matière de santé publique.

16. Conformément aux dispositions législatives applicables (Constitution et Code de la santé), les autorités ont publié des principes directeurs face à la pandémie. Agissant conformément à son mandat, le Ministère de la santé a pris des mesures afin que le pays puisse faire face à la menace d'une épidémie ou d'une autre catastrophe pouvant avoir des effets sanitaires néfastes, a décrété que certaines zones seraient soumises à un contrôle sanitaire et a pris des mesures préventives extraordinaires, sur la base de critères techniques et scientifiques fixés par les autorités sanitaires compétentes.

17. Le droit à la santé est à la fois individuel et collectif. La santé étant un bien public, la Constitution prévoit la possibilité pour les autorités de décréter, dans des situations extraordinaires, la suspension générale de l'exercice d'un droit fondamental sur tout ou partie du territoire. Ainsi, conformément à l'article 29 de la Constitution, le pouvoir législatif a adopté la loi sur la restriction temporaire de certains droits constitutionnels dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, qui a été publiée au Journal officiel du 15 mars 2020.

18. Dans ce contexte, les mesures administratives et législatives visant à contenir la pandémie de COVID-19 ont été adoptées selon des critères stricts d'exceptionnalité et de temporalité; les dispositions et les mesures de contrôle prises pour protéger la santé des Salvadoriens et leur offrir un accès immédiat à des soins de santé adéquats ont été suffisantes sans perturber plus que nécessaire leur quotidien.

II. Points relatifs aux dispositions générales du Pacte (art. 1^{er} à 5)

Droit de disposer librement des richesses et des ressources naturelles (art. 1^{er}, par. 2)

Obligation d'agir au maximum des ressources disponibles (art. 2, par. 1)

19. Le plan d'action national pour les peuples autochtones d'El Salvador a été intégré à la politique nationale sur les peuples autochtones, elle-même incorporée dans le plan Cuscatlán. Bien que l'exécution de cette politique nationale ait pris du retard du fait de la pandémie de COVID-19 et des tempêtes Amanda, Eta et Iota, des mesures ont été prises pour redynamiser et promouvoir l'expression culturelle autochtone.

20. El Salvador étudie toujours la possibilité d'adhérer à la Convention n° 169 de l'OIT.

Obligation d'agir au maximum des ressources disponibles (art. 2, par. 1)

21. a) : Dans le tableau ci-après on trouvera le pourcentage de la population qui vivait dans la pauvreté entre 2010 et 2020 et dans l'extrême pauvreté entre 2016 et 2020.

Dénomination de l'indicateur	Zone	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pourcentage de la population vivant dans la pauvreté	Pays	42,5	47,5	40,7	34,8	37,2	40,6	38,2	33,7	30,9	26,8	28,7
	Milieu urbain	38,2	41,7	35,1	30,6	33,3	37,9	34,5	31,2	28,3	25,2	27,1
	Milieu rural	49,6	57,2	50,0	41,7	43,7	45,1	44,2	37,4	35,1	29,4	31,3
Rapport entre le revenu total des 10 % les plus riches et le revenu total des 40 % les plus pauvres	Pays	2,4	2,4	2,8	3,9	3,6	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8	2,2

Source : Direction générale de statistique et de recensement, enquêtes nationales à buts multiples sur les ménages, 2010-2020.

Pourcentage de la population vivant dans l'extrême pauvreté

Zone	2016	2017	2018	2019	2020
Pays	9,9	7,5	7,3	5,5	8,7
Milieu urbain	7,7	6,2	6,3	4,9	6,8
Milieu rural	13,4	9,6	9	6,5	11,7

22. b) et c) : En ce qui concerne les points b) et c), le tableau montre l'évolution des recettes fiscales en millions de dollars, la part qu'elles représentent dans le total des recettes publiques et la charge fiscale totale ventilée par poste. On voit qu'à la suite de la réforme de 2012 qui a fait passer le taux d'imposition sur le revenu des personnes morales de 25 % à 30 %, le taux d'imposition des contribuables ayant un revenu inférieur à 150 000 dollars étant maintenu à 25 %, la part de l'impôt sur le revenu dans les recettes fiscales a progressé, passant de 35,7 % en 2012 à 39,3 % en 2019. Dans le même temps, la part de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans le total des recettes fiscales a baissé d'environ 5 points de pourcentage.

Structure des recettes fiscales en décembre de 2009 à 2019

(En millions de dollars, en pourcentage du total des recettes et en pourcentage du produit intérieur brut (PIB))

Descripción	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Millones de US\$											
1. Impuesto al Valor Agregado (IVA)	1,423.2	1,566.3	1,801.5	1,860.9	1,901.7	1,910.0	1,934.3	1,853.9	1,946.9	2,103.4	2,215.1
2. Impuesto sobre la Renta	1,003.8	1,051.4	1,192.8	1,317.4	1,506.4	1,549.4	1,574.9	1,689.8	1,773.2	1,859.8	1,933.5
3. Derechos Arancelarios a la Importación	138.0	150.5	167.3	179.6	199.2	181.3	194.2	206.5	210.8	227.4	232.1
4. Impuestos Específicos al Consumo <u>1/</u>	99.7	119.7	140.4	146.1	145.1	149.4	162.3	170.2	173.2	178	192.3
5. Contribuciones Especiales <u>2/</u>	110.6	111.6	112.2	116.2	126.0	120.4	132.5	195.4	261.2	270.3	286.5
6. Otros <u>3/</u>	60.7	72.2	72.3	65.3	65.8	78.5	119.9	122.3	122.9	130.4	54.2
Total	2,836.0	3,071.8	3,486.6	3,685.5	3,944.2	3,989.0	4,118.1	4,238.0	4,488.2	4,769.3	4,913.7
Como % del Total											
1. Impuesto al Valor Agregado (IVA)	50.2	51.0	51.7	50.5	48.2	47.9	47.0	43.7	43.4	44.1	45.1
2. Impuesto sobre la Renta	35.4	34.2	34.2	35.7	38.2	38.8	38.2	39.9	39.5	39.0	39.3
3. Derechos Arancelarios a las Importaciones	4.9	4.9	4.8	4.9	5.1	4.5	4.7	4.9	4.7	4.8	4.7
4. Impuestos Específicos al Consumo <u>1/</u>	3.5	3.9	4.0	4.0	3.7	3.7	3.9	4.0	3.9	3.7	3.9
5. Contribuciones Especiales <u>2/</u>	3.9	3.6	3.2	3.2	3.2	3.0	3.2	4.6	5.8	5.7	5.8
6. Otros <u>3/</u>	2.1	2.4	2.1	1.8	1.7	2.0	2.9	2.9	2.7	2.7	1.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Como % del PIB											
1. Impuesto al Valor Agregado (IVA)	8.1	8.5	8.9	8.7	8.6	8.5	8.3	7.7	7.8	8.1	8.3
2. Impuesto sobre la Renta	5.7	5.7	5.9	6.2	6.9	6.9	6.7	7.0	7.1	7.1	7.2
3. Derechos Arancelarios a las Importaciones	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	0.8	0.8	0.9	0.8	0.9	0.9
4. Impuestos Específicos al Consumo <u>1/</u>	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
5. Contribuciones Especiales <u>2/</u>	0.6	0.6	0.6	0.5	0.6	0.5	0.6	0.8	1.0	1.0	1.1
6. Otros <u>3/</u>	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.2
Carga Tributaria	16.1	16.7	17.2	17.2	17.9	17.7	17.6	17.5	18.0	18.3	18.4

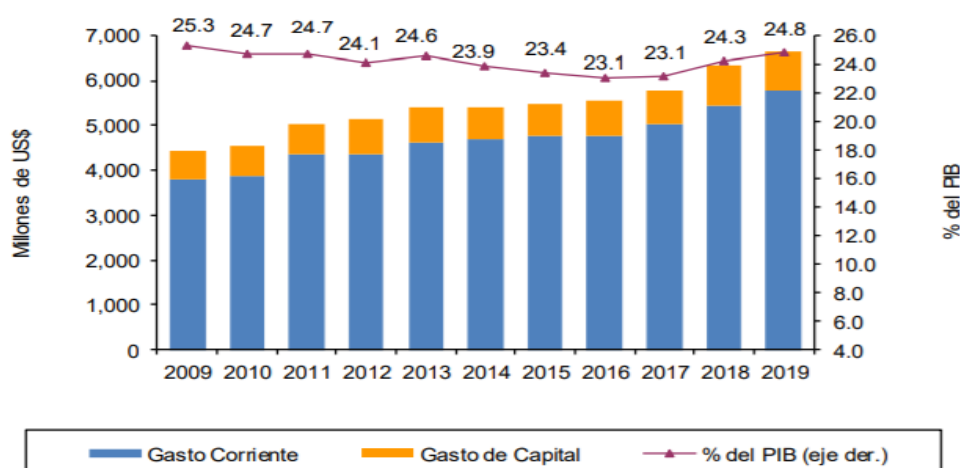
^{1/} Está constituido por: Impuestos a productos alcohólicos, bebidas no alcohólicas, cervezas, cigarrillos, armas y explosivos.

^{2/} Está constituido por: FOVIAL, Contrib. al transporte público, contrib. turismo, azúcar extraída y CESC.

^{3/} Incluye: Llamadas telefónicas, Transferencias de Propiedades, Migración y primera matriculación.

23. d) : Au quatrième trimestre 2019, les dépenses totales du secteur public non financier s'élevaient à 6 628 milliards de dollars, soit une augmentation de 310,7 millions de dollars par rapport à 2018, les dépenses courantes ayant augmenté de 318,1 millions de dollars et les dépenses en capital ayant diminué de 7,6 millions de dollars. Au total, les dépenses ont représenté 24,8 % du PIB, soit 0,6 point de pourcentage de plus que l'année précédente.

Évolution des dépenses totales du secteur public non financier pendant la période 2009-2019



24. f) : Une série de mesures ont été prises pour atténuer les répercussions économiques de la pandémie ; le paiement des services d'approvisionnement en eau et en électricité et des services de télécommunications a été temporairement suspendu et la coupure de l'approvisionnement en eau a été interdite pendant toute la durée de la situation d'urgence, 300 dollars ont été versés à près de 1,5 million de familles vulnérables, une aide mensuelle de 150 dollars a été versée aux employés des services publics essentiels, le délai de paiement de l'impôt sur le revenu de 2019 a été prolongé, des allègements fiscaux temporaires (paiements différés) et des allègements fiscaux ciblés ont été mis en place pour les particuliers et les entreprises touchés par la pandémie, le paiement des baux commerciaux a été suspendu pendant trois mois et le remboursement des prêts hypothécaires et personnels, des paiements effectués par carte de crédit et des emprunts contractés par les entreprises, notamment pour

alimenter leur fonds de roulement a été suspendu sans que leurs auteurs ne soient considérés comme étant en défaut de paiement et sans que ne soient appliqués de pénalités ou d'intérêts.

25. Conscient que la transparence et l'accès à l'information publique sont des conditions essentielles au renforcement des institutions publiques, de la démocratie et de l'État de droit, l'État s'est doté d'une loi relative à l'accès à l'information publique et d'un institut chargé de cette question.

26. Lorsque le Gouvernement du Président Nayib Bukele a pris ses fonctions en juin 2019, il a trouvé une administration peu active, une culture institutionnelle du moindre effort et un appareil d'État largement obsolète. En conséquence, une analyse approfondie du système institutionnel a été demandée, laquelle a permis de mettre en lumière la nécessité de restructurer les institutions.

27. Dans le cadre de cette restructuration, le Secrétariat juridique de la Présidence a été chargé de prendre des mesures en vue de promouvoir la transparence, la responsabilisation et la participation des citoyens aux travaux du Gouvernement, d'organiser le service chargé de l'accès à l'information publique et de coordonner tous les autres services du pouvoir exécutif ayant la même fonction.

28. En outre, la loi organique relative à la police nationale civile a été réformée de manière à ce que la sous-direction des enquêtes anticorruption ait sous sa responsabilité la division spéciale chargée des enquêtes anticorruption, la division chargée d'analyser les informations relatives à la corruption, la division chargée des enquêtes sur le patrimoine, la division chargée de la déchéance du droit de propriété et des infractions financières et le service des techniques opérationnelles.

29. L'article 32 du Code de procédure pénale a été modifié le 7 septembre 2021 et prévoit désormais l'imprescriptibilité des infractions de corruption. De même, une Commission spéciale a été créée au sein de l'Assemblée législative, laquelle est chargée d'enquêter sur le versement par la Présidence de fonds publics à des fonctionnaires, personnes physiques ou morales des gouvernements précédents.

30. El Salvador est donc doté d'organismes de contrôle spécialisés, tels que le Bureau du Procureur général, le tribunal de l'éthique gouvernementale, la Cour des comptes, le Service de la Cour suprême de justice chargé de la probité et l'Institut chargé de l'accès à l'information publique qui a pour mandat et fonctions aux termes de la loi de garantir l'accès à l'information et la transparence de l'administration et de lutter contre la corruption.

Non-discrimination (art. 2, par. 2)

31. La loi spéciale sur l'inclusion des personnes handicapées entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 a abrogé la loi sur l'égalité des chances des personnes handicapées. Cette nouvelle loi a donné lieu à la restructuration du Conseil national pour l'inclusion des personnes handicapées.

32. Pendant la pandémie, la Banque de développement d'El Salvador a accordé au titre du Fonds pour le redressement économique des entreprises salvadoriennes des aides financières non remboursables d'un montant maximum de 1 500 dollars à 285 personnes handicapées aux fins du renforcement des entreprises ou des activités productives.

33. L'Instituto salvadorien de réinsertion a mené des activités de formation professionnelle en 2019 et 2020.

<i>Ateliers de formation professionnelle</i>		
<i>Année</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
2019	44	72
2020	20	33

<i>Activités menées</i>	2019	2020
Visites d'entreprises pour promouvoir l'emploi	112	51
Suivi professionnel	103	177
Insertion professionnelle	45	

34. Le Règlement intérieur du pouvoir exécutif dispose que le Ministère de la culture et le Ministère du développement local sont chargés des questions liées aux droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI) et porte création du service chargé de la diversité et du genre, qui a pour mission de prendre des mesures pour lutter contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre. Prévues dans le plan opérationnel quinquennal pour 2019-2024 (thèmes 5 et 6), ces mesures consistent à mettre en place des activités interinstitutionnelles et territoriales de lutte contre la discrimination, notamment des actions de sensibilisation, établir des partenariats conformément aux décrets exécutifs 56 (2010) et 20 (2019), dispenser des formations, mener à bien des processus de renforcement des capacités pour promouvoir le respect et l'inclusion et à fournir des conseils concernant l'adoption d'approches fondées sur le respect.

Égalité de droits entre les hommes et les femmes (art. 3)

35. L'Institut salvadorien de promotion de la femme dispose d'une école de formation à l'égalité réelle¹. De janvier 2017 à décembre 2020, le service de formation spécialisée a dispensé une formation à plus de 4 226 personnes (2 548 femmes (60,3 %) et 1 678 hommes (39,7 %) sur les thèmes suivants : égalité réelle, vie sans violence à l'égard des femmes, perception de la masculinité, cadre réglementaire, santé sexuelle et procréative et sensibilisation aux droits des femmes.

- De juillet à décembre 2021, le Ministère de la culture, l'Institut salvadorien de promotion de la femme et la Banque de développement d'El Salvador ont pris des mesures pour intégrer les femmes lesbiennes, bisexuelles et transgenres dans le programme d'éducation financière et d'éducation aux droits de l'homme afin de promouvoir leur autonomie financière. De même, les bureaux du programme Ciudad Mujer ont dispensé une formation sur la diversité sexuelle en vue d'inclure ces femmes dans le programme d'orientation professionnelle pour femmes mis en œuvre par le Secrétariat à l'innovation.
- La participation des femmes aux postes de décision a augmenté au sein du Gouvernement, passant de 5 femmes (35,7 %) au cours du mandat présidentiel 2014-2019 à 7 femmes (43,8 %) en 2019-2024. Au niveau de l'administration locale, sur 262 municipalités, 29 (11,1 %) sont dirigées par des femmes. Dans le domaine judiciaire, la Cour suprême de justice est composée de 15 membres, dont quatre femmes juges. Au Parlement, 23 femmes ont été élues députées (27,38 %) pour la période 2021-2024.

III. Points relatifs aux dispositions spécifiques du Pacte (art. 6 à 15)

Droit au travail (art. 6)

36. La Direction générale des statistiques et du recensement rend compte de l'évolution des taux d'emploi formel et informel en milieu urbain ventilés par sexe et âge de 2016 à 2020. Il n'existe actuellement aucun moyen de mesurer le travail informel en milieu rural.

¹ En mai 2021, l'école de formation à l'égalité réelle a été rebaptisée service de formation spécialisée.

Taux d'emploi informel en milieu urbain

<i>Groupe de population/zone</i>	2016	2017	2018	2019	2020
Pays	42,3	42,7	42,0	42,6	47,7
Hommes	35,0	35,9	36,3	36,9	42,1
Femmes	50,8	50,7	48,8	49,6	54,4
16-29 ans	37,5	37,4	36,9	38,2	43,0
30-59 ans	42,6	43,1	42,0	42,9	48,2
60 ans et plus	53,8	55,3	56,4	53,0	57,7

Taux d'emploi formel en milieu urbain

<i>Groupe de population/zone</i>	2016	2017	2018	2019	2020
Pays	50,9	50,5	52,0	51,2	45,5
Hommes	56,7	55,9	56,5	56,6	50,7
Femmes	44,0	44,2	46,6	44,8	39,1
16-29 ans	48,9	49,4	50,6	49,5	42,6
30-59 ans	53,4	52,7	54,5	53,6	47,8
60 ans et plus	42,4	41,2	41,5	43,3	39,9

37. Le Ministère du travail et de la protection sociale s'emploie à faciliter l'accès à l'emploi formel dans des conditions sûres et avec un revenu équitable, principalement pour les jeunes, les personnes handicapées et les femmes. Les programmes mis en œuvre dans ce domaine sont notamment le programme pour un premier emploi mené par l'Institut national de la jeunesse et le programme de débouchés professionnels lancé en octobre 2021, qui subventionne pendant trois mois plus de la moitié du salaire des jeunes de 18 à 21 ans embauchés par des entreprises ou des personnes de plus de 40 ans sans emploi depuis plus de dix-huit mois.

38. En ce qui concerne l'accès aux services de sécurité sociale, les travailleurs indépendants peuvent cotiser à un compte individuel d'épargne retraite et bénéficier du régime spécial des travailleurs qui permet d'accéder aux prestations de santé de l'Institut de sécurité sociale.

39. La Banque de développement a créé le Fonds pour le redressement économique des entreprises salvadoriennes, qui a accordé des crédits d'un montant total de 139,2 millions de dollars à plus de 27 000 entrepreneurs des secteurs formel et informel. L'organisme chargé de la protection des consommateurs vérifie également les prix des produits du panier alimentaire de base afin de prévenir la spéculation et la thésaurisation. À ce jour, la livraison de colis alimentaires dans le cadre du Programme d'urgence sanitaire se poursuit, ce qui aide financièrement les familles salvadoriennes dans tout le pays.

Droit à des conditions de travail justes et favorables (art. 7)

40. En 2021, il a été décidé d'augmenter le salaire minimum de 20 % dans tous les secteurs de l'économie nationale (Journal officiel du 7 juillet 2021)². L'économie salvadorienne est en train de se renforcer et de devenir plus dynamique grâce aux mesures opportunes que le Gouvernement a prises dans le cadre de la gestion de la crise mondiale due à la pandémie de COVID-19.

² <https://goldservice.com.sv/wp-content/uploads/2021/07/Decretos-Ejecutivos-9-y-10-Tarifas-de-Salario-Minimo.pdf>.

41. La Direction générale de l'inspection du travail effectue des contrôles pour lutter contre l'exploitation par le travail dans les domaines de la sécurité privée et du travail domestique (annexe 1).

42. Le Bureau du Procureur général a quant à lui enregistré en 2019 80 cas d'exploitation sexuelle et de travail forcé ; neuf ont donné lieu à des poursuites et trois ont abouti à une condamnation (deux pour exploitation sexuelle et un pour travail forcé). Les données relatives aux infractions susmentionnées pour l'année 2020 et la période allant de janvier à octobre 2021 figurent à l'annexe 2.

Droits syndicaux (art. 8)

43. La Constitution (art. 48) reconnaît le droit de lock-out des employeurs et le droit de grève des travailleurs, sauf dans les services publics essentiels déterminés par la loi. Quant au Code du travail (art. 553 a)), il dispose que la grève est contraire au droit si elle concerne un service essentiel.

44. D'après les registres du Service national des organisations sociales, entre 2016 et 2021, 12 % des demandes d'enregistrement de syndicats ont été rejetées, car dans la majorité des cas, ils ne satisfaisaient pas au nombre minimal d'adhérents requis.

45. En ce qui concerne la protection sociale et l'exercice du droit de grève, le Bureau du Procureur général fournit des statistiques sur les plaintes reçues et les condamnations prononcées pour non-respect des conditions de travail ou de la législation sur la sécurité sociale (art. 244 du Code pénal), le détournement ou la rétention de fonds publics liés à l'emploi (art. 245 du Code pénal), la discrimination dans l'emploi (art. 246 du Code pénal) et la contrainte à l'exercice de la liberté syndicale ou du droit de grève (art. 247 du Code pénal) (annexes 3 et 4).

46. S'agissant de la plainte déposée en 2019 par le syndicat des travailleurs de l'Institut de sécurité sociale, le dossier a été transmis à la Direction générale du travail, qui s'est contentée de vérifier si la procédure suivie était conforme au Code du travail et aux statuts du syndicat, et a statué sur la base de ces éléments.

Droit à la sécurité sociale (art. 9)

47. Dans le cadre du Programme de pension universelle de base, le Ministère du développement local a accordé 38 207 pensions à des personnes âgées de 70 ans et plus, dont 18 806 hommes et 19 401 femmes. Dans le contexte de la Stratégie d'élimination de la pauvreté « Familias Sostenibles » (familles durables), il a en outre procédé à 1 132 transferts monétaires (pension de solidarité) à des personnes présentant un handicap grave (555 femmes et 577 hommes).

48. En ce qui concerne le régime de protection des employés de maison et des travailleurs agricoles, 2 539 travailleurs indépendants y cotisaient en moyenne à la fin de 2020.

49. L'Institut de sécurité sociale envisage déjà de prendre en charge la couverture sociale des travailleurs domestiques, lesquels devront retirer un formulaire auprès des bureaux administratifs centraux ou le télécharger sur le site www.iss.gov.sv. L'assurance sociale a en outre mis en place deux régimes contributifs de couverture médicale : l'un est destiné aux Salvadoriens de l'étranger et à leur famille, l'autre aux travailleurs indépendants, l'objectif étant à terme d'instaurer un flux constant d'inscriptions afin d'augmenter fortement le taux de couverture.

Protection de la famille et de l'enfant (art. 10)

50. Conformément à la loi spéciale relative à la lutte contre la traite des personnes, à la politique nationale de lutte contre la traite des personnes et au protocole d'action interinstitutionnelle, le Ministère du travail et de la prévoyance sociale a pris des mesures pour lutter contre le travail forcé. En 2020, il a effectué 557 contrôles relatifs au travail des enfants, afin de vérifier si les règles concernant l'âge minimal d'admission au travail et les travaux dangereux étaient respectées. Il n'a constaté aucun cas de défaut de permis de travail et a relevé une infraction concernant une personne munie d'un permis de travail. Par ailleurs, le plan national de développement, de protection et d'inclusion sociale (2019-2024) contient

des dispositions visant à rétablir et à renforcer la protection des droits de l'enfant dès la petite enfance, et à éliminer le travail des enfants dans les secteurs informel et agricole.

51. En juin 2021, le Conseil national pour l'enfance et l'adolescence comptait 141 comités locaux des droits de l'enfant et de l'adolescent chargés d'exécuter les programmes et les plans garantissant l'exercice de droits collectifs (art. 153 et 155 I de la loi sur la protection intégrale des enfants et des adolescents). En 2019, ces comités ont mené des actions visant à prévenir et à éliminer le travail des enfants et l'exploitation socioéconomique des enfants et des adolescents. Aucune action concrète n'a en revanche eu lieu en 2020, en raison de la pandémie (annexe 5).

52. Les pouvoirs publics ont mené une campagne de prévention du travail des enfants à laquelle ont participé 40 personnes et ont pris d'autres initiatives afin de prévenir l'exploitation socioéconomique des enfants et des adolescents en situation de rue (annexes 6 et 7).

53. En 2020, une procédure a été établie pour lutter contre les menaces dont font l'objet les enfants en situation de rue ainsi que les atteintes à leurs droits. Elle a permis de mettre en place une coordination interinstitutionnelle pour l'ensemble des besoins des enfants et des adolescents, ainsi qu'un programme pilote dans les zones de San Salvador qui comptent un grand nombre d'enfants en situation de rue.

54. Il ressort des enquêtes à buts multiples sur les ménages réalisées par la Direction générale de statistique et de recensement que les mesures adoptées par El Salvador pour réduire et éliminer le travail des enfants portent leurs fruits, étant donné que le pourcentage d'enfants qui travaillent a diminué, même s'il reste problématique (annexe 8).

55. En ce qui concerne l'évolution de la violence à l'égard des femmes au cours des cinq dernières années, l'Institut salvadorien de promotion de la femme fournit des données statistiques détaillées aux annexes 9, 10 et 11.

56. Pour la période allant jusqu'en octobre 2021, le Bureau du Procureur général a dénombré 12 624 cas de violence contre les femmes, dont 4 528 ont donné lieu à des poursuites. Des enquêtes ont été ouvertes pour 3 585 actes de violence, tandis que 4 411 affaires concernant des féminicides ou des féminicides aggravés, des délits d'obstruction à la justice, de diffusion de matériel pornographique ou d'autres infractions ont été classées sans suite (annexe 12).

57. En 2019, 86 jugements avaient été rendus, dont 49 acquittements et 37 condamnations. En 2020, leur nombre était tombé à 49, dont 21 acquittements et 28 condamnations. Au 12 octobre 2021, on comptait 29 acquittements et 36 condamnations (annexe 13).

58. Au total, 106 cas (53 %) de féminicides et de féminicides aggravés ont été recensés. Un jugement a été rendu dans 71 affaires (66,98%). Des condamnations pour actes de violence à l'égard de femmes ont été prononcées dans 34,14 % des cas, les autres affaires donnant lieu à des condamnations pour diffusion de matériel pornographique et pour vol.

59. En ce qui concerne l'évolution du nombre de victimes d'infractions punies par le Code pénal, le Bureau du Procureur a recensé 4 938 affaires pour l'année 2019, 3 720 pour l'année 2020 et 2 674 pour la période allant de janvier à juillet 2021. Pour les chiffres concernant les mineurs de moins de 18 ans voir les annexes 14 et 15.

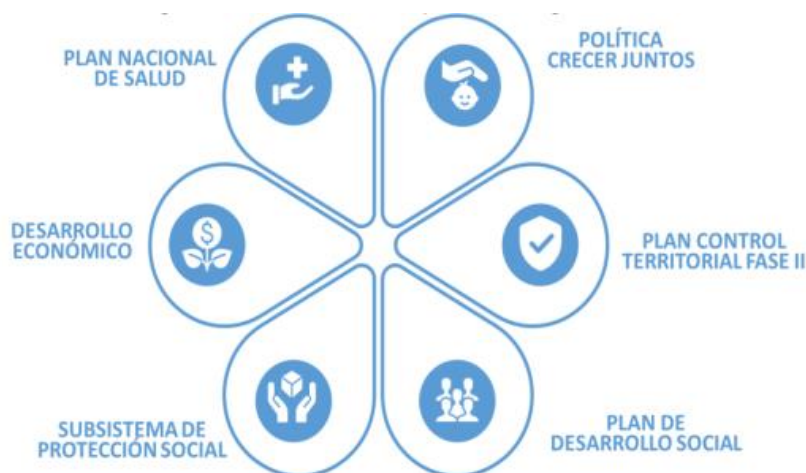
Droit à un niveau de vie suffisant (art. 11)

60. Le plan de développement social propose des mesures concrètes afin de lutter contre la pauvreté, prendre en charge la petite enfance, créer et renforcer un système d'éducation et de santé, lutter contre le fléau de la violence et l'éliminer, créer des emplois et protéger les régimes contributifs et non contributifs de protection sociale. Ces mesures doivent concourir à la transformation sociale.

61. Ce plan, qui est intersectoriel, s'appuie sur un cadre de résultats, des liens de causalité fondés sur des données probantes et les effets des causes et des facteurs de risque propres au pays.



62. Le plan de développement social vise à assurer la coordination et la complémentarité avec d'autres stratégies gouvernementales, dans le but de trouver des synergies et de faire converger les objectifs. Il agit dans les domaines ci-après.



63. Le plan de développement social s'appuie sur plusieurs outils logiciels de suivi et d'évaluation : i) des indicateurs pour la période 2019-2024 ; ii) des indicateurs de la pauvreté multidimensionnelle ; et iii) le registre unique des bénéficiaires de programmes sociaux.

64. Comme partout dans le monde, la pandémie a eu une incidence sur les indicateurs de pauvreté. À El Salvador, le pourcentage des ménages en situation d'extrême pauvreté est passé de 5,5 % en 2019 à 8,6 % en 2020 (Direction générale de statistique et de recensement, 2020).

65. Le Gouvernement du Président Nayib Bukele a réagi en prenant des mesures de protection sociale d'urgence essentiellement en faveur des ménages pauvres ou des ménages les plus exposés au risque de pauvreté, lesquelles sont toujours en vigueur.

<i>Transferts monétaires</i>	<i>Transferts en nature</i>	<i>Fourniture de services de base</i>	<i>Protection sociale des travailleurs du secteur formel</i>	<i>Autre soutien direct aux personnes et aux familles</i>
Nouveau programme de transferts monétaires	Programme d'urgence sanitaire (colis alimentaires) Adaptation du programme de restauration scolaire (port de repas identiques au domicile des élèves)	Report du paiement des factures ³ d'eau, d'électricité et des services liés aux technologies de l'information et des communications (téléphone, Internet, télévision)	Réduction de l'exposition à la COVID-19 (télétravail) Protection des revenus et de l'emploi (interdiction des licenciements)	Allègements fiscaux Allègement des dettes Contrôle des prix (produits du panier alimentaire de base et biens ou services directement liés à la prévention, au traitement, à la maîtrise et à la gestion de la pandémie).

66. L'État a investi dans l'amélioration des services de santé publique. Il a ainsi recruté du personnel, acheté des fournitures et des équipements, démarré la construction de nouveaux établissements et modernisé l'intégralité de l'infrastructure hospitalière et a même ouvert un hôpital spécialisé dans les soins intensifs et intermédiaires aux patients atteints de la COVID-19. Un programme efficace de vaccination contre la COVID-19 est actuellement mené sur une base universelle, gratuite et volontaire, ce qui permet à El Salvador d'afficher l'un des taux de vaccination par habitant les plus élevés de la région⁴.

67. Les efforts déployés au sein du système éducatif pour assurer le bon déroulement de l'année scolaire sont détaillés à la section consacrée à l'éducation⁵.

68. En 2021, le Gouvernement a porté les investissements sociaux à des niveaux sans précédent, augmentant les budgets alloués à l'éducation, à la santé et à la sécurité. Le budget de l'éducation s'élève ainsi à 1 320 400 000 dollars, soit une augmentation de 281,2 millions de dollars, tandis que celui de la santé, d'un montant record de 1 304 300 000 dollars, en hausse de 276,5 millions de dollars, est égal à 3,9 % du PIB.

69. Les investissements sociaux augmenteront progressivement au cours des cinq prochaines années afin de permettre au pays de progresser sur la voie de l'universalité des droits fondamentaux au bénéfice de tous, la priorité étant donnée aux dépenses en faveur des populations les plus vulnérables et les plus exclues.

70. L'adoption récente de la loi « Nacer con Cariño » (naître dans la bienveillance) relative à un accouchement fondé sur le respect et à des soins bienveillants pour le nouveau-né⁶, promue par la première dame Gabriela de Bukele et défendue par le Ministère de la santé, marque une étape importante pour le pays. Cette loi, qui porte sur la phase préalable à la conception, la grossesse, le post-partum et la première période de la vie du nouveau-né, prévoit un accompagnement fondé sur les principes de la primauté de la dignité humaine et de l'intérêt supérieur de l'enfant, lesquels doivent guider des prises de décisions favorisant le développement physique, moral et social des jeunes enfants.

71. Enfin, dans le cadre du système national de développement, de protection et d'inclusion sociale et de son sous-système de protection sociale universelle, l'État continue de renforcer la politique sociale et les programmes associés afin d'assurer la sécurité des

³ <https://dds.cepal.org/observatorio/socialcovid19/fichamedida.php?id=189>.

Loi d'urgence, spéciale et transitoire relative à la lutte contre la pandémie de COVID-19, à la protection complète de la vie, à la santé et à la réouverture de l'économie (art. 11), décret législatif n° 661 du 12 juin 2020, Journal officiel n° 190 (vol. n° 428) du 22 septembre 2020.

⁴ La vaccination contre la COVID-19 a été déclarée d'intérêt national par le décret législatif n° 90 du 13 juillet 2021, publié le même jour au Journal officiel n° 133 (vol. n° 432) et dont les dispositions spéciales et transitoires suspendent les rassemblements et les manifestations à caractère public ou privé.

⁵ <https://dds.cepal.org/observatorio/socialcovid19/fichamedida.php?id=194>.

⁶ Décret législatif n° 123 du 17 août 2021 (<https://www.asamblea.gob.sv/node/11471>), publié au Journal officiel n° 159 (vol. 432) du 23 août 2021.

personnes face aux risques et aux difficultés auxquels elles sont confrontées tout au long de la vie, en particulier lorsqu'elles ne bénéficient pas de la sécurité sociale contributive ou sont vulnérables sur les plans économique, social et environnemental.

72. Plusieurs mesures concrètes rendent compte de la détermination de l'État et, en particulier, du Gouvernement du Président Bukele, à améliorer fortement les conditions de vie de la population. La situation de la communauté El Espino, dont les habitants avaient été expulsés par décision de justice en 2018, en est un exemple. Le Gouvernement actuel a mené à bien le projet El Espino, qui, avec un investissement de 511 941,50 dollars des États-Unis, a permis de reloger 63 familles dans des conditions décentes.

73. L'Administration nationale des réseaux d'eau potable et d'assainissement (ANDA) est le principal opérateur des services d'eau en milieu urbain. En zone rurale, les fournisseurs sont les municipalités, les associations communales, les commissions rurales de l'eau, les comités chargés des questions d'eau, des opérateurs privés et des ONG, qui gèrent 2 260 réseaux dans tout le pays.

74. La Direction en charge des systèmes ruraux et des fonds propose une assistance technique et des formations spécialisées aux organisations et communautés qui gèrent les réseaux d'eau potable et l'assainissement dans les zones rurales. Elle intervient dans quatre domaines stratégiques : la formation et l'assistance technique spécialisée, le contrôle et le suivi de la gestion technique et administrative, l'appui à la gestion des ressources financières et techniques (ces prestations étant destinées aux gestionnaires de réseaux), et la contribution au cadre réglementaire du sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural.

75. L'ANDA a mis en place le Plan national de l'eau, qui a permis, entre juin 2020 et mai 2021, de développer le réseau de distribution, au moyen, notamment, de 22 projets répondant aux besoins de 253 729 habitants sur l'ensemble du territoire. Actuellement, 28 programmes et projets sont en cours d'exécution, dont bénéficieront 3 185 497 personnes à travers le pays.

76. La rénovation de l'usine de potabilisation de Las Pavas est achevée à 98 %, ce qui permet de répondre aux besoins d'environ 1,6 millions de personnes. Le réseau d'alimentation en eau des zones résidentielles d'Altavista, de Santa Eduvigis, de Rutilio Grande, et des municipalités d'Ilopango, de San Martín et de Tonacatepeque a été modernisé. Au cours de la même période, 15 accords de coordination interinstitutionnelle ont été conclus avec différents organismes publics. Il y a eu 5 290 ouvertures de service au niveau national et environ 49 001 kilomètres de canalisations ont été ajoutés au réseau national de l'ANDA. Environ 1 093 kilomètres supplémentaires seront nécessaires pour raccorder les nouveaux points de distribution. En outre, 336 599 mètres cubes d'eau potable ont été livrés par camions-citernes dans tout le pays.

77. Malgré la crise provoquée par la pandémie de COVID-19, on a dénombré, entre juin 2019 et juin 2021, 61 activités d'assistance technique, 10 journées de formation et 35 déclarations d'intérêt social, qui ont contribué à renforcer les connaissances techniques et la maintenance des réseaux d'alimentation en zone rurale.

78. Une consultation est menée dans le cadre du programme de gouvernance des ressources en eau et du plan national d'eau potable et d'assainissement, afin de définir, d'élaborer et d'évaluer le processus de création de l'autorité administrative chargée de promouvoir et d'assurer la coordination institutionnelle des organismes et entités publics du sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement (contrat ANDA n° 15/2021). Au moment de l'établissement du présent document, le contrat, en cours d'exécution, comportait trois livrables : la présentation du plan de travail, la création de la Commission spéciale, la mise à jour de la proposition énoncée dans le plan national d'eau et d'assainissement et l'élaboration du règlement intérieur de fonctionnement.

79. Antérieure à la Constitution, la loi sur l'ANDA, qui date de 1961, est en cours de révision et de mise à jour. À l'issue de cette étape, on devrait disposer d'un instrument juridique en phase avec la réalité et les besoins actuels de cette administration.

80. En janvier 2021, l'Assemblée nationale, réunie en séance plénière, a approuvé un accord portant réforme visant à inscrire le droit à l'alimentation dans la Constitution. Cet accord sera ratifié par la prochaine législature, conformément à la Constitution.

81. Le Gouvernement a réaffirmé son attachement aux objectifs de développement durable et, en l'espèce, à l'objectif 1 (« Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ») et à l'objectif 2 (« Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable »).

82. Le Gouvernement de la République d'El Salvador entend, à l'aide du plan de développement social pour la période 2020-2024 et le programme « Crecer Juntos » (grandir ensemble), éliminer les écarts de pauvreté et la malnutrition, en mettant l'accent sur la petite enfance et pendant tout le cycle de la vie. Les pouvoirs publics ont récemment lancé la stratégie pour une alimentation scolaire saine et durable qui met l'accent sur l'éducation alimentaire et nutritionnelle, la fourniture d'aliments sains aux élèves, la production de denrées alimentaires dans les établissements scolaires et au niveau local, et l'établissement de liens avec les marchés locaux. Le plan directeur de sauvetage de l'agriculture a en outre été élaboré et permet l'octroi de crédits à de petits exploitants et à des infrastructures de production agricole.

83. Dans le cadre du programme « Paquetes Agrícolas », le Ministère de l'agriculture et de l'élevage a distribué 597 944 colis contenant des semences certifiées de maïs, de sorgho et de haricots, ainsi que des engrais. À l'échelle nationale, ce sont 27 213 producteurs et 17 860 productrices qui ont ainsi bénéficié d'un transfert de technologies et ont adopté de nouvelles méthodes, dans le cadre d'activités d'assistance technique et d'ateliers de formation. Par ailleurs, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, 34 000 exploitants agricoles se sont vu remettre des semences améliorées de haricots, le but étant d'accroître la production nationale.

84. En 2021, la première dame, Gabriela de Bukele, a donné le coup d'envoi de la politique nationale pour le développement de la petite enfance « Crecer Juntos », qui a pour but de permettre à la jeunesse salvadorienne de réaliser pleinement son potentiel de développement dès la petite enfance.

85. Les stratégies et programmes interinstitutionnels et intersectoriels déployés dans le cadre de cette politique offriront une prise en charge de qualité dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation, des apprentissages et de la protection, tout en formant les familles aux méthodes d'éducation positives et aux techniques d'éveil du jeune enfant qui permettent un meilleur développement émotionnel, intellectuel et physique.

86. Dans les hôpitaux de premier niveau relevant du Ministère de la santé, le programme « Amigas de la Niñez y las Madres » (amies des enfants et des mères) met l'accent sur les soins dispensés au cours des 1 000 premiers jours de la vie et mobilise des banques et des centres de collecte de lait maternel afin de répondre aux besoins de nouveau-nés rencontrant des problèmes particuliers.

87. Depuis juillet 2021, 65 municipalités ont mis en place des politiques en faveur de l'enfance approuvées par le CONNA, dont 95,3 % sont assorties de mesures et de stratégies visant à promouvoir le droit à une alimentation saine, et 90,7 % visent à encourager une alimentation saine dès la petite enfance.

88. Le Ministère du développement local soutient, par l'intermédiaire de la Division de l'aide alimentaire, la stratégie de stockage, d'enregistrement et de distribution des ressources alimentaires et non alimentaires destinées au programme d'alimentation et de santé scolaires mis en place par le Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie à l'intention de 5 100 établissements scolaires et 1 300 000 élèves.

89. Dans le même ordre d'idées, l'Institut salvadorien pour le développement complet des enfants a reçu un soutien logistique qui lui a permis de prendre en charge 9 167 enfants dans 115 centres d'accueil.

Prévalence de la malnutrition chronique (rapport taille/âge) chez les enfants d'âge scolaire, par âge

Âge	Prévalence (En %)
6 ans	5,24
7 ans	8,09
8 ans	18,19
9 ans	27,73
Total	9,05

Quatrième enquête nationale sur la taille des enfants d'âge scolaire, première enquête sur le poids des enfants d'âge scolaire, mai 2016.

90. Aucune donnée ventilée par zone n'est disponible.

Prévalence du surpoids et de l'obésité (indice de masse corporelle) chez les enfants d'âge scolaire, par âge

Âge	Prévalence du surpoids (En %)	Prévalence de l'obésité (En %)
6 ans	18,7	14,73
7 ans	17,16	14,05
8 ans	14,41	9,95
9 ans	13,6	8,63
Total	17,1	13,64

Quatrième enquête nationale sur la taille des enfants d'âge scolaire, première enquête sur le poids des enfants d'âge scolaire, mai 2016.

91. Aucune donnée ventilée par zone n'est disponible.

Droit à la santé physique et mentale (art. 12)

92. La loi relative au système national intégré de santé, entrée en vigueur en novembre 2019, vise à offrir en temps voulu et de manière équitable un accès à des soins de santé de qualité et à une couverture sanitaire universelle.

93. Le Ministère de la santé s'emploie à réformer le système national de santé publique afin de protéger la vie de tous les Salvadoriens. Ces deux dernières années, en dépit de la pandémie, 31 hôpitaux du pays, dont le nouvel hôpital El Salvador, ont bénéficié d'investissements d'un montant inédit pour la rénovation de leurs infrastructures. De même, l'achat de médicaments visant à combattre la pandémie et d'autres maladies, l'acquisition de matériel de protection pour le personnel médical et le dépistage à l'échelle locale ont permis de faire face à la pandémie et de continuer à assurer la santé publique.

94. Dans le contexte de la pandémie, des services d'urgence ont été ouverts pour administrer des soins à l'ensemble de la population dans les établissements de soins de santé primaires et les hôpitaux et pour proposer progressivement des traitements préventifs et curatifs dans les consultations externes, et des unités ont été spécialement désignées pour prendre en charge les personnes ayant contracté la COVID-19 ou pour proposer des consultations de médecine générale, dans le respect de toutes les mesures de biosécurité.

95. Le service de téléassistance médicale 131 a été mis en place en août 2020, notamment pour venir en aide en priorité aux femmes enceintes et leur proposer des examens prénatals, réaliser des bilans de santé pour les enfants de moins de 5 ans, fournir une aide psychologique ou de santé mentale ou pour gérer la prise de rendez-vous.

96. La mise en œuvre de la politique de la petite enfance devrait permettre de réduire la morbidité et la mortalité infantiles au cours de la période 2021-2024, grâce à une démarche visant notamment à fournir des soins attentifs, à renforcer le plan de vaccination et les

programmes d'allaitement maternel, à soutenir les banques de lait et les centres de collecte de lait maternel ou à offrir une prise en charge spécialisée aux groupes les plus vulnérables (enfants souffrant du syndrome de Down, enfants prématurés ou présentant des malformations congénitales et détection précoce des risques et des retards).

97. Le Ministère de la santé prévoit une réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles et infantiles dans 14 des municipalités les plus pauvres du pays grâce au renforcement de la capacité d'intervention en matière de soins de santé primaires et secondaires et du réseau complet et intégré de services de santé.

98. À cet égard, le plan stratégique de réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles et infantiles a été actualisé, et un projet visant à renforcer les compétences et le savoir-faire de l'ensemble des partenaires du secteur de la santé en matière de santé maternelle et infantile a été élaboré. Parmi les progrès réalisés, il faut mentionner la mise en place du système informatique périnatal en ligne, en coordination avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et le Centre latino-américain de périnatalogie. Les services de santé maternelle ont également été renforcés, principalement avec l'aide de l'Institut salvadorien de sécurité sociale, en coordination avec le système national intégré de santé.

Données concernant la mortalité maternelle

- 2019 : 24,33 pour 100 000 naissances vivantes.
- 2020 : 41,76 pour 100 000 naissances vivantes.

Période	Espérance de vie à la naissance		
	Les deux sexes	Hommes	Femmes
2014-2015	72,7	67,8	77,0
2015-2016	72,9	67,9	77,3
2016-2017	73,1	68,2	77,5
2017-2018	73,2	68,3	77,6
2018-2019	73,5	68,6	77,8
2019-2020	73,6	68,7	77,9

Source : Direction générale de statistique et de recensement (DIGESTYC).

99. a), b) : Dans le cadre de la loi relative à la prise en charge globale de la santé des femmes, l'Institut salvadorien de la sécurité sociale s'emploie à promouvoir à l'échelle nationale les droits des femmes en matière de santé sexuelle et procréative, l'égalité entre les sexes et l'équité de genre, ainsi que l'élimination de la discrimination. À cet effet, il propose notamment des soins préconceptionnels et prénataux ainsi que pendant l'accouchement, la période puerpérale, la préménopause et la ménopause, un dépistage précoce des cancers gynécologiques, des services et conseils en matière de procréation planifiée et il veille à promouvoir, encourager et accroître la participation des hommes aux services de santé sexuelle et procréative.

100. Le Ministère de la santé a renforcé les compétences des personnels de santé en matière de conseil, mettant l'accent sur les soins avant la conception et les soins de santé maternelle, et il a consolidé la stratégie d'approvisionnement en médicaments et en fournitures pour la santé sexuelle et procréative.

101. c) : En son article 2, la Constitution de la République d'El Salvador garantit le droit à l'honneur, à la protection de la vie privée et de la vie familiale, et à l'intégrité physique et morale. Le Code de procédure pénale salvadorien prévoit en son article 265 (par. 2) une exception à l'obligation de signaler les infractions commises dans des cas couverts par le secret professionnel.

102. À El Salvador, la prise en charge des femmes victimes d'urgences obstétricales s'effectue principalement sur la base des directives techniques et notes d'orientation émises par le Ministère salvadorien de la santé, qui ne prévoient pas d'obligation de signalement de

la part du personnel médical, les complications obstétricales ne constituant pas une infraction selon la loi salvadorienne.

103. La législation actuelle relative à l'avortement s'applique conjointement à la disposition énoncée à l'article premier de la Constitution.

104. De même, il est signalé au Comité que la question ne fait pas l'objet d'un examen dans le cadre du processus de réforme constitutionnelle en cours.

105. L'action menée au sein de diverses institutions et de différents secteurs a abouti, en novembre 2017, au lancement de la Stratégie nationale intersectorielle de prévention des grossesses précoces (2017-2027)⁷, qui vise à aborder la question de manière complète et coordonnée. Elle définit des axes d'interventions actuellement mis en œuvre dans 25 municipalités prioritaires en ce qui concerne les trois domaines suivants : a) la prévention ; b) la protection spéciale, l'accès à la justice et la restitution des droits et ; c) la gestion des connaissances, lesquels sont associés à cinq objectifs stratégiques, le but étant de garantir que les droits des filles et des adolescentes sont protégés.

106. Dans les départements de Sonsonate et de La Libertad, l'Institut salvadorien de promotion de la femme mène à bien le projet intitulé « Appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale intersectorielle de prévention des grossesses précoces », qui vise à limiter le nombre de grossesses précoces grâce à des interventions intersectorielles coordonnées.

107. Le Conseil national de l'enfance et de l'adolescence indique que la mise en œuvre de la Stratégie nationale intersectorielle de prévention des grossesses précoces (2019-2020) a permis aux institutions et entités chargées de son application de réaliser des progrès de décembre 2018 à décembre 2019 (annexes 16 et 17).

108. Conformément au cadre de résultats de la Stratégie nationale intersectorielle de prévention des grossesses précoces, des actions sont menées au sein de plusieurs interinstitutions et secteurs pour contribuer à prévenir les grossesses et les unions chez les filles et les adolescentes, ainsi que les violences sexuelles dont elles sont victimes, comme prévu au titre de l'axe d'intervention n° 1 (annexes 18 et 19).

109. Dans les départements de Cabañas et d'Usulután, respectivement, le Conseil national de l'enfance et de l'adolescence, en collaboration avec les comités locaux des droits de l'enfant et de l'adolescent, a élaboré un cours diplômant sur les nouvelles masculinités, et mis en place, avec le soutien de l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement, des programmes de formation sur les masculinités et des cours d'éducation générale à la sexualité et aux droits en matière de sexualité et de procréation.

110. L'Institut salvadorien de promotion de la femme a organisé, dans différentes municipalités, une formation sur l'égalité réelle, la vie à l'abri de la violence, les nouvelles masculinités et la santé sexuelle et procréative, afin de renforcer les capacités des agents de la fonction publique.

111. Selon les données du Ministère de la santé, 11 162 inscriptions prénatales de filles et d'adolescentes âgées de 10 à 17 ans ont été enregistrées en 2016 (année précédant la mise en œuvre de la Stratégie nationale intersectorielle de prévention des grossesses précoces), dont 89,55 % concernaient des adolescentes âgées de 15 à 17 ans, et 10,45 %, des filles et adolescentes âgées de 10 à 14 ans (annexe 19).

112. Pour l'année 2020, le Ministère de la santé a recensé 5 912 inscriptions prénatales de filles et d'adolescentes âgées de 10 à 17 ans, soit 47,03 % de moins qu'en 2016. Les adolescentes âgées de 15 à 17 ans et les filles et adolescentes âgées de 10 à 14 ans représentent respectivement 91,49 % et 8,51 % du total (annexe 20).

113. En ce qui concerne les procédures engagées pour avortement consenti et auto-avortement, seuls quatre affaires ont été signalées qui sont en cours d'enquête (annexe 21).

⁷ Cabinet salvadorien chargé de la gestion des affaires sociales et de l'inclusion. Stratégie nationale intersectorielle de prévention des grossesses précoces (2017-2027). <https://www.salud.gob.sv/download/estrategia-nacional-intersectorial-de-prevencion-del-embarazo-en-ninas-y-en-adolescentes-2017-2027/>.

114. Les personnes toxicomanes sont prises en charge par les établissements du système national de santé pour ce qui est des soins de santé primaires et par les centres de prévention et de traitement des dépendances du Fonds de solidarité pour la santé, l'hôpital psychiatrique national et la polyclinique Arce de l'Institut salvadorien de la sécurité sociale, pour ce qui est des soins de santé spécialisés.

115. En 2019, 6 568 cas de moins ont été enregistrés par rapport à 2018, et des soins ont été prodigués à des personnes atteintes de troubles psychiques ou comportementaux liés principalement à l'alcoolisme, au tabagisme, à la polytoxicomanie ou à la consommation de marijuana (annexe 22).

116. En 2020, à titre de mesures de prévention, le Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie a produit des émissions de télévision éducative et élaboré des guides méthodologiques visant à encourager l'adoption de modes de vie sains, sans tabac, alcool ou autres drogues.

117. La même année, 2 570 inspections de contrôle ont été menées dans le cadre de la lutte antitabac, soit une augmentation de 462 % par rapport à 2019 (457 inspections) ; en outre, 2 665 inspections sanitaires ont été effectuées dans des supermarchés et des centres ou locaux commerciaux.

118. En 2020, 8 463 nouveaux patients ont été traités pour des problèmes liés à la consommation de substances psychoactives ; en raison du confinement lié à la pandémie de COVID-19 et de la fermeture des structures de soins ambulatoires du réseau national de santé, le nombre de patients a diminué de 39,83 % (5 602 cas) par rapport à 2019, où 14 065 patients avaient été enregistrés (annexe 23).

119. En 2020, la substance psychoactive la plus consommée a été l'alcool (88,8 % des patients pris en charge, soit 7 514 cas), suivie du tabac (5,4 % des patients, soit 456 cas), la polytoxicomanie et la consommation de substances psychoactives représentant 2,5 % des cas (210), la marijuana et les sédatifs respectivement 1,4 % (121 cas) et 0,7 % (57 cas).

120. Le nombre annuel de prises en charge de patients âgés de plus de 10 ans au niveau national dans les établissements de soins spécialisés du Ministère de la santé et du Fonds de solidarité pour la santé en lien avec la consommation de substances psychoactives était de 398 nouveaux cas pour 100 000 habitants lequel est passé à 138 nouveaux cas pour 100 000 habitants en 2020, ce qui montre que la demande de soins en la matière a diminué.

121. En 2020, le rapport hommes/femmes chez les consommateurs de substances psychoactives était de 8 à 1 (annexe 24).

122. En 2020, 442 patients ont été admis aux urgences pour des soins aigus ou en raison d'une surdose non mortelle suite à une consommation de substances psychoactives, dont 97 % pour intoxication alcoolique aiguë ou surdose d'alcool, 1 % pour consommation de marijuana, 1 % pour polytoxicomanie et consommation de substances psychoactives, 0,5 % pour consommation de sédatifs ou d'hypnotiques, 0,2 % pour consommation d'hallucinogènes non spécifiés et 0,2 % pour consommation de cocaïne (chlorhydrate).

123. Pendant les périodes de quarantaine à domicile et de confinement total liées à la COVID-19, des services téléphoniques de suivi ont été mis en place à l'intention des patients souffrant d'addictions, et des services de suivi et de prévention des rechutes ont été assurés par le réseau de soins ambulatoires des centres de prévention et de traitement des addictions du Fonds de solidarité pour la santé, ce qui a permis de prendre en charge 1 519 personnes par téléphone mobile, 274 par téléphone fixe, 19 par courrier électronique, et 72 dans le cadre de visites à domicile.

124. Le réseau de soins ambulatoires spécialisés des centres de prévention et de traitement des addictions s'est occupé de 3 517 personnes, et 318 patients ont été pris en charge par le réseau de soins spécialisés en établissement pour consommation de substances psychoactives.

125. Pour sa part, le Centre national d'intégration pour les enfants et les adolescents prend en charge les adolescents qui ont des problèmes de toxicomanie, d'alcoolisme et de tabagisme et font l'objet de mesures administratives ou judiciaires, conformément aux compétences définies par la loi sur la protection intégrale des enfants et des adolescents (art. 180 d) et 181) (annexe 25).

126. En ce qui concerne la garantie de la qualité des services de soins, la Commission nationale de lutte contre la drogue a défini des critères sur la base desquels un certificat de bonnes pratiques est délivré aux établissements non spécialisés dans le traitement de la toxicomanie et s'est rendue dans 17 établissements participants afin d'évaluer la qualité des services fournis. Elle participe également au projet visant à améliorer les systèmes nationaux d'assurance-qualité mis en place dans le cadre des programmes et services de traitement de la toxicomanie dans les pays d'Amérique latine, auquel participe l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

127. D'octobre 2020 à mars 2021, 36 professionnels de santé ont suivi un programme de formation et de certification dans les domaines des ressources humaines et du traitement et de la prévention des troubles liés à l'usage de drogues, afin d'assurer la prise en charge des personnes toxicomanes dans le cadre d'une approche de santé publique ; ils se sont vu délivrer un certificat d'opérateur sociothérapeutique spécialisé dans la dépendance aux drogues.

128. Pour sa part, le Ministère de la santé élabore chaque année à l'intention du personnel de santé (psychiatres, psychologues, médecins, infirmières et infirmiers, éducateurs, travailleurs sociaux et promoteurs de santé) des modules de formation sur le dépistage de l'usage de substances psychoactives et la prise en charge clinique et psychologique des usagers.

Droit à l'éducation (art. 13 et 14)

129. L'Institut national de formation des enseignants, en sa qualité d'organisme chargé des travaux de recherche, de l'évaluation, de la certification, de la formation et du renouvellement des programmes, s'emploie à répondre aux besoins du système éducatif et fait en sorte que les conditions requises pour assurer une éducation globale, inclusive et fondée sur les droits de l'homme et une prise en charge multimodale soient remplies.

130. Pour combler le fossé technologique et l'écart en matière de connectivité au sein du système d'enseignement public, il est nécessaire de modifier les méthodes d'enseignement et d'apprentissage élaborées à l'intention des enseignants comme des élèves, en utilisant les plateformes technologiques d'enseignement et les ressources numériques à disposition. De même, une évolution est nécessaire pour faire en sorte que les enseignants soient non seulement des transmetteurs de savoir mais aussi des acteurs de la médiation pédagogique, ce qui implique de mettre en place une formation à l'utilisation de la technologie.

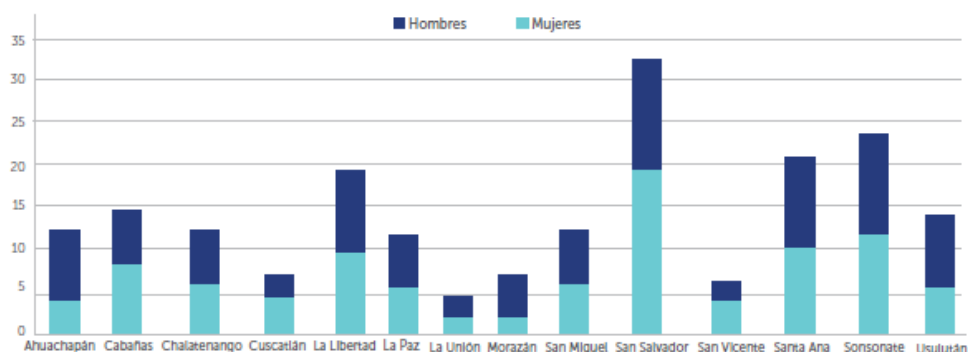
131. La mise en œuvre du concept de révolution industrielle 4.0 dans le système éducatif salvadorien suppose non seulement d'acquérir de nouvelles compétences cognitives ou en matière de communication, mais aussi de renforcer les compétences citoyennes à l'école.

132. Les étudiants et les enseignants doivent pouvoir affronter les nouvelles situations liées à l'utilisation de la technologie et contribuer à mettre en place des solutions globales pour résoudre des problèmes mondiaux. Avec ce changement de paradigme, il apparaît essentiel que les enseignants soient dotés des compétences numériques leur permettant d'enseigner en utilisant différents types de supports ; à cette fin, 1 644 enseignants, dont 534 hommes et 1 110 femmes, ont suivi une formation en 2020.

133. Plus de 30 000 enseignants ont suivi avec succès le programme de formation et de certification portant sur la plateforme Google Classroom. Cette formation, approuvée et certifiée par Google, répond aux normes de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et a pour objectif d'amener l'enseignement public à opérer progressivement une transition numérique à tous les niveaux, de sorte que les élèves, les étudiants et les enseignants aient accès à la technologie et à l'innovation.

134. En raison de la pandémie de COVID-19, une formation en ligne a été organisée pour former des enseignants-tuteurs selon des modalités flexibles ainsi qu'un cours sur l'utilisation de plateformes et d'outils technologiques afin d'assurer la continuité de l'enseignement ; 14 % des enseignants travaillent dans les zones rurales et 86 % dans les zones urbaines. Afin de prendre en charge les élèves et les étudiants dans le cadre d'un enseignement semi-présentiel, les enseignants ont également suivi des formations consacrées aux méthodes d'enseignement sur support numérique et à l'enseignement à distance et leur permettant de fournir un soutien social et émotionnel.

Distribución de docentes capacitados, según género y Departamento



Detalle de docentes inscritos en el curso de habilidades socioemocionales

Departamento	Género					
	Femenino		Masculino		Total	
	f	%	f	%	f	%
Ahuachapán	323	4.5%	180	7.2%	503	5.2%
Cabañas	432	6%	132	5.3%	564	5.8%
Chalatenango	122	1.7%	42	1.7%	164	1.7%
Cuscatlán	288	4%	83	3.3%	371	3.8%
La Libertad	471	6.5%	164	6.5%	635	6.5%
La Paz	445	6.2%	148	5.9%	593	6.1%
La Unión	810	11.2%	281	11.2%	1,091	11.2%
Morazán	189	2.6%	77	3.1%	266	2.7%
San Miguel	832	11.5%	301	12%	1,133	11.7%
San Salvador	1,221	16.9%	338	13.5%	1,559	16%
San Vicente	395	5.5%	109	4.3%	504	5.2%
Santa Ana	602	8.3%	225	9%	827	8.5%
Sonsonate	381	5.3%	143	5.7%	524	5.4%
Usulután	701	9.7%	290	11.5%	991	10.2%
Total	7,212	100%	2,513	100%	9,725	100%

135. Le nombre total d'enseignants diplômés faisant partie des première et deuxième cohortes était de 33 729, dont 23 376 (soit 69,31 %) étaient des femmes et 10 353 (soit 30,69 %) des hommes.

136. En ce qui concerne la rémunération des enseignants, 2 744 postes ont été attribués sur concours à ceux qui n'avait pas obtenu de poste suite à une décision de la commission d'examen des candidatures, à des intérimaires et à des enseignants nouvellement recrutés.

137. Le projet intitulé « Ma nouvelle école » vise à mettre en valeur les infrastructures scolaires afin de stimuler l'apprentissage ; il associe les collectivités aux travaux effectués à l'échelle locale, par exemple à la construction de parcs, de théâtres et de terrains de basket, contribuant ainsi à la promotion des activités récréatives et de loisirs. En outre, les actifs immobiliers des établissements d'enseignement devrait devenir la propriété du Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie, une fois que les normes, les réglementations et les lois auront été mises à jour.

138. Des travaux d'entretien et de réparation d'un montant de 4,5 millions de dollars des États-Unis ont été effectués entre juin 2020 et mai 2021 dans 303 écoles accueillant 136 135 élèves, avec l'aide du Gouvernement japonais, de la Fondation Callejas, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation internationale pour les migrations.

139. Vingt-neuf écoles dont les infrastructures étaient gravement endommagées et qui accueillent 17 944 élèves ont été intégralement modernisées moyennant un investissement de 39,7 millions de dollars des États-Unis financé dans le cadre du programme FOMILENIO II, et 173 écoles accueillant 57 263 élèves ont été dotées d'équipements adaptés visant à favoriser l'apprentissage, grâce un investissement de 700 000 dollars financé par des fonds propres.

140. Avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Gouvernement salvadorien a procédé au lancement officiel de la Stratégie pour une alimentation scolaire saine et durable, dans le cadre du Programme d'alimentation et de santé scolaire, l'un des programmes du sous-système de protection sociale régi par la loi relative au développement, à la protection et à l'inclusion sociale, qui est coordonné par le Bureau de la Commissaire présidentielle chargée des opérations auprès du Cabinet et le Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie.

141. Le Programme d'alimentation et de santé scolaire et le Programme Vaso de leche (Verre de lait) contribuent à améliorer les habitudes alimentaires et nutritionnelles et favorisent le développement de jardins potagers scolaires, familiaux et communautaires.

142. Le programme « Ma nouvelle école » vise à renforcer l'éducation en modernisant les salles de classe des écoles situées dans les départements où l'indice de pauvreté multidimensionnelle est élevé, l'accent étant mis sur l'enseignement maternel, élémentaire et intermédiaire, ainsi qu'à améliorer sa qualité et à réduire le taux d'abandon scolaire dans ces départements en répondant aux besoins.

143. El Salvador s'est doté d'une politique d'éducation inclusive qui vise à offrir aux enfants des chances égales d'être scolarisés, de poursuivre leur scolarité et d'obtenir un diplôme et qui consacre le respect des enfants handicapés, et grâce à laquelle 1 211 élèves et étudiants au niveau national ont bénéficié des services d'évaluation et d'orientation psychopédagogiques fournis par 17 centres d'orientation et de ressources ; 12 145 élèves de l'enseignement de base reçoivent l'appui d'enseignants spécialisés dans l'inclusion, et 1 083 élèves non-voyants ou malvoyants bénéficient d'un soutien pédagogique et d'une assistance technique.

Pourcentage d'élèves inscrits en première année de maternelle et atteignant la dernière année de l'enseignement primaire

Taux de scolarisation au-delà de la sixième année, 2019

82,1 %

Source : Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie, scolarisation, 2019-2020.

Taux de scolarisation et d'achèvement de l'enseignement primaire

Taux de scolarisation au-delà de la sixième année, 2019

Garçons	80,0 %
Filles	84,3 %
Zones rurales	75,5 %
Zones urbaines	89,2 %

Source : Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie, scolarisation, 2019.

Taux de scolarisation et d'achèvement de l'enseignement secondaire

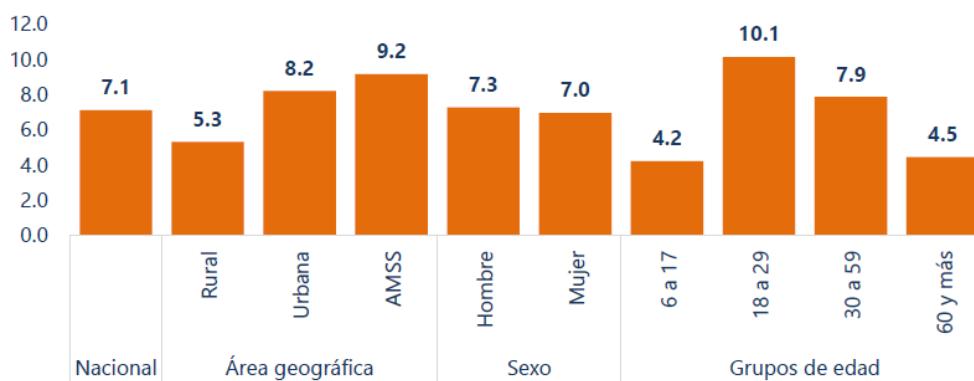
Taux de scolarisation au-delà de la première année de préparation au baccalauréat, 2019

Total	59,8 %
Garçons	55,7 %
Filles	64,3 %
Zones rurales	19,4 %
Zones urbaines	105,7 %

Source : Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie, scolarisation, 2019.

Nombre moyen d'années de scolarité accomplies

Gráfico 2.7
El Salvador: Años de escolaridad promedio de la población de 6 años y más por área, sexo y grupos de edad. EHPM - 2019



Source : Direction générale de statistique et de recensement. Enquête à buts multiples sur les ménages, 2019.

144. En outre, des prestations sont accordées dans les domaines de la santé et de l'éducation, lesquelles sont versées aux familles sous forme d'allocation mensuelle afin de les inciter à continuer de présenter leurs enfants en bas âge aux examens de santé et de faire en sorte que les élèves inscrits en troisième cycle et ceux qui préparent le baccalauréat poursuivent leur scolarité. Au cours de la période considérée, 33 489 familles en situation de pauvreté et de vulnérabilité ont bénéficié de cette prestation dans 134 municipalités. Parmi les bénéficiaires, 31 484 personnes étaient des femmes et 2 005 des hommes.

145. Le Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie a également renforcé le programme d'éducation accélérée destiné aux premier et second cycles, réintégrant 10 511 élèves qui, pour différentes raisons, avaient abandonné l'école ; ces élèves ont bénéficié d'une aide visant à améliorer leurs compétences en communication ou en mathématiques, à développer l'estime de soi, à planifier leur avenir et à renforcer leur résilience et leur civisme, ce qui leur a permis de poursuivre leur scolarité (annexe 26).

146. Des mesures ont été prises pour prévenir les causes intrinsèques de l'abandon scolaire par le renforcement des compétences en matière de lecture et d'écriture, notamment en ayant recours à des manuels pour les écoles primaires et à la brochure « Juego, Me Divierto y Leo » (Je joue, je m'amuse et je lis) (remise à 202 773 enfants du premier cycle et à 10 823 enseignants), en utilisant les bibliothèques des écoles et des classes du premier cycle de l'enseignement de base, en mettant en œuvre une stratégie multimodale favorisant la poursuite de la scolarité (consultation de guides et de sites Web consacrés à l'enseignement des langues, aux études sociales, aux sciences, à la santé et à l'environnement ; cours d'éducation physique et cours d'éducation artistique au moyen de supports écrits ou numériques, enseignement à distance, cours radiophoniques et webinaires), et en assurant des

consultations pédagogiques à l'intention des utilisateurs (élèves, enseignants et familles) par voie téléphonique et sur les réseaux sociaux.

147. Le Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie a commencé à fournir des ordinateurs avec accès à Internet et des programmes informatiques aux élèves de tous les niveaux de 30 établissements répartis sur l'ensemble du territoire et à partir d'octobre 2021, cette initiative a été étendue à 262 sites mobiles grâce à l'appui des municipalités, du Bureau de la première dame et de la Commissaire présidentielle. Cette initiative devrait contribuer à combler la fracture numérique dans l'enseignement public.

148. Le soutien de plusieurs agences et partenaires stratégiques a permis d'organiser en ligne les examens standardisés de certification des compétences et les tests Avanzo. S'agissant des examens d'aptitudes, un système de préinscription en ligne a été mis en place, une bibliothèque de matériel pédagogique a été conçue pour chaque matière et chaque niveau afin d'aider les personnes inscrites et leur faciliter l'étude du programme, et les examens ont été effectués en petits groupes.

149. Entre juin 2020 et mai 2021, les efforts de revitalisation de la langue nahuatl se sont poursuivis avec l'élaboration de 77 guides d'éducation initiale et préscolaire (programme Cuna Náhuat) et de 17 manuels d'apprentissage pour les élèves de premier cycle qui apprennent le nahuatl. Sept cent soixante et un écoliers (403 garçons et 358 filles) âgés de trois à six ans ont suivi des cours dans le cadre du programme Cuna Nahuatl et des cours de langue nahuatl dans les classes de transition. Le Gouvernement salvadorien a investi 117 000 dollars des États-Unis dans ce programme.

Droits culturels (art. 15)

150. Le Ministère de la santé a recueilli et continue de recueillir des preuves scientifiques pour faire face à la pandémie de COVID-19, ce qui l'a amené à prendre une série de mesures consistant notamment à protéger les personnels de santé pour réduire le risque d'infection par la COVID-19, à publier les données disponibles sur les effets de la COVID-19 sur les femmes enceintes et les femmes allaitantes et à proposer un algorithme pour la gestion des tests de diagnostic moléculaire RT-PCR et des tests sérologiques de production d'anticorps IgM ou IgG de détection du SRAS-CoV-2. Un rapport faisant la synthèse des éléments probants pertinents, des preuves scientifiques, des avis d'experts et des travaux de recherche est joint en annexe.

151. La revue scientifique *Alerta*, publiée par l'Institut national de la santé, s'adresse à la communauté scientifique, aux universitaires, aux décideurs, aux cliniques et aux gestionnaires, ainsi qu'aux étudiants qui suivent un cursus en sciences de la santé. Cette revue est soumise à un comité de lecture constitué d'experts et est indexée dans des bases de données internationales telles que AmeliCA, LILACS, LATINDEX, REDIB et LAMJOL. Le volume 4 (n° 2 de 2021) est un numéro spécial consacré à la pandémie de COVID-19 <https://alerta.salud.gob.sv/revista-alerta-vol-4-n-2/>.

152. En 2020, l'Institut national de la santé, qui relève du Ministère de la santé, a procédé, en collaboration avec le Centre d'Information sur les Sciences de la Santé pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'OPS, à la réorganisation du Réseau national d'information documentaire sur la santé, l'objectif étant de réactiver la Bibliothèque virtuelle de santé et de garantir ainsi une visibilité régionale et mondiale aux travaux de recherche menés à El Salvador et aux documents scientifiques qui y sont publiés. https://bvsalud.org/vitrinas/es/post_vitrinas/nuevo_coronavirus/ (annexe 27).

153. En ce qui concerne les causes de l'insuffisance rénale chronique, il a été indiqué au paragraphe 267 du sixième rapport périodique présenté au Comité des droits économiques, sociaux et culturels que la première enquête nationale sur les maladies chroniques avait été menée à bien.

154. Une deuxième analyse des résultats de l'enquête nationale menée en 2015 sur les maladies chroniques a démontré l'existence d'une corrélation étroite entre l'insuffisance rénale chronique et une exposition à des produits agrochimiques.

155. L'insuffisance rénale chronique due à des causes non traditionnelles ne touche pas uniquement les travailleurs agricoles du secteur de la canne à sucre, comme semblait l'indiquer l'hypothèse de départ. Les études ont montré que, même si cette catégorie de la population est la plus atteinte, d'autres catégories d'ouvriers agricoles sont également touchées.

156. Les études sur les caractéristiques cliniques de l'insuffisance rénale chronique due à des causes non traditionnelles démontrent que cette pathologie est une néphrite tubulo-interstitielle chronique liée à des anomalies constatées sur les biomarqueurs urinaires, qui est mise en évidence par l'exploration des fonctions tubulaires rénales et l'examen histopathologique du rein. La détection d'anomalies extrarénales, notamment de lésions des nerfs périphériques, de lésions neurosensorielles ou auditives ou de lésions vasculaires des artères tibiales, qui ne peuvent s'expliquer par la maladie rénale proprement dite, permet de progresser dans l'interprétation des causes de l'insuffisance rénale chronique due à des causes non traditionnelles.

157. Ces résultats viennent étayer l'hypothèse la plus plausible, à savoir que la maladie est causée par une exposition à des toxines (produits agrochimiques) présentes dans l'environnement, ce qui expliquerait que cette affection touche non seulement les travailleurs agricoles de sexe masculin, mais aussi les groupes de population qui n'ont pas de lien avec le secteur agricole, ainsi que la présence de lésions neurologiques extrarénales et de lésions auditives ou vasculaires qui sont vraisemblablement causées par les toxines. Cette hypothèse laisse supposer qu'il existe une toxicité chronique et une toxicité prolongée.

158. Un guide clinique pour la prise en charge intégrale de l'insuffisance rénale chronique et des directives pour la prise en charge globale de l'insuffisance rénale ont été publiés en 2021. En outre, un dépistage de la population à risque a été mis en place afin de détecter la maladie à un stade précoce et de ralentir sa propagation grâce à des traitements pharmacologiques ou non pharmacologiques. Une action est menée en collaboration avec la Commission nationale des maladies non contagieuses, qui est composée d'institutions gouvernementales et non gouvernementales, en vue de mettre en œuvre le plan de prise en charge globale des maladies non contagieuses, qui englobe l'insuffisance rénale chronique et qui demeurera en vigueur jusqu'en 2023.

159. Il est prévu d'organiser une formation sur la prise en charge globale de l'insuffisance rénale chronique à l'intention des personnels de santé du Ministère de la santé, d'étendre le réseau des laboratoires en vue de multiplier les examens sanguins à des fins de dépistage de l'insuffisance rénale chronique au sein de la population à risque et d'organiser des campagnes de sensibilisation visant à réduire les risques de développer une insuffisance rénale chronique.
